

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 3 JUIN 2025

Le trois juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée (le site internet étant en maintenance) le 26 mai 2025 et transmise par voie électronique le 26 mai 2025, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Pascal BOURGUINAT, Raphaël LAUBUCHOUA, Pascale LACOSTE, Julie DUBOURDIEU, Patrick JOUANNET, François MILET, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU

**Excusé(s)** : Valérie DA SILVA,

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de Séance** : François MILET

#### Délibération 2025-16 : Mise à disposition de la Maison Pour Tous – Modification de la convention

Monsieur le Maire rappelle que les délibérations n°2021-26 et 2023-34 et 2025-12 fixent les conditions de mise à disposition de la Maison Pour Tous.

Il propose de modifier l'article 4 de la convention de mise à disposition dans sa partie relative aux tarifs appliqués pour le ménage réalisé par l'entreprise PLAZA, comme demandé par le gérant de cette dernière.

Actuellement, les tarifs sont les suivants :

- Salle (sol et vitres) + sanitaires : 25 €
- Cuisine (sol et vitres et matériel inox) : 25 €
- Nettoyage global salle + cuisine : 40 €

Il soumet les tarifs suivants à l'approbation de l'assemblée :

- Salle (sol et vitres) + sanitaires : 25 €
- Cuisine (sol et vitres et matériel inox) : 35 €
- Nettoyage global salle + cuisine : 50 €

Il dépose le projet de convention modifié en ce sens sur la table et demande au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** de modifier l'article 4 de la convention de mise à disposition de la Maison Pour Tous dans sa partie relative aux tarifs appliqués pour le ménage réalisé par l'entreprise PLAZA.

**FIXE** les tarifs suivants :

- Salle (sol et vitres) + sanitaires : 25 €
- Cuisine (sol et vitres et matériel inox) : 35 €
- Nettoyage global salle + cuisine : 50 €

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8      Votants : 8      Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast, le 10 juin 2025,

Le Maire,

Pascal BOURGUINAT

